



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE TAXI

VALEUR AJOUTEE

Maintenir ses compétences pour pérenniser son activité – Obligation réglementaire

OBJECTIFS

Permettre une mise à jour des connaissances en matière de réglementation, sécurité routière, communication commercialisation, anglais, ou PSC1

INTERVENANT

Expert dans le domaine et spécialiste des entreprises artisanales

DATES – DUREE

Sessions : voir calendrier sur www.artisanat974.re
Durée : 14 heures

TARIF ET FINANCEMENTS EVENTUELS

Tarif : 350€

Accompagnement aux démarches de financement

Chef d'entreprise : FAFCEA

Salarié et artisans salariés : OPCO Mobilité

Demandeur d'emploi : France Travail

CMA FORMATION

Centre de Sainte Clotilde **0262 28 18 30**

formationcontinue.nord@cma-reunion.fr

Centre de Saint Pierre **0262 70 99 62**

formationcontinue.sud@cma-reunion.fr

Centre de St Gilles les Hauts **0262 55 68 55**

formationcontinue.ouest@cma-reunion.fr

www.artisanat974.re

CMA FORMATION

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Dossier de candidature + pièces justificatives

A retourner J – 10 avant début de session

Positionnement initial

Rythme : 1 jour par semaine

Horaires : de 8h30 -12h00 et 13h00 - 16h30

PUBLICS ET PRE-REQUIS

Chef d'entreprise, salarié, professionnel Taxi

Être titulaire du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi depuis 5 ans ou avoir suivi la formation continue des Taxis depuis 5 ans

MÉTHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Salle banalisée - vidéo projecteur

Méthodes actives et participatives en privilégiant une adaptation du contenu aux besoins exprimés en début de formation et du niveau des stagiaires

CONTENU DE LA FORMATION

Module A : Droit du transport public particulier de personnes - 3h30

Module B : Réglementation spécifique à l'activité de taxi - 3h30

Module C : Sécurité routière - 3h30

Module D : Gestion et développement commercial dont l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication ou anglais, ou psc1 - 3h30

MODALITES D'EVALUATION

Ce parcours de formation s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 11 Août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi

Pendant la formation : QCM ; exercices d'application ; mise en situation

En fin de formation : Questionnaire de satisfaction à chaud

A l'issue de la formation remise de votre attestation réglementaire obligatoire – Validité 5 ans

En cas de difficultés liées à un handicap, merci de nous contacter afin d'établir des modalités d'accessibilités et d'adaptations de la formation.



Cofinancé par
l'Union européenne